ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service cantonal des contributions SCC
Kantonale Steuerverwaltung KSTV

Rue Joseph-Piller 13, Postfach, 1701 Freiburg

www.fr.ch/kstv

—

INSTRUCTIONS ET NOUVEAUTES EN RELATION AVEC LE DEPOT DES DECLARATIONS POUR LA PERIODE FISCALE 2026

Délais de retour des déclarations pour la période fiscale 2026

Les délais sont indiqués sur la déclaration d'impôt, à savoir :

30.04.2027	Associations, fondations et autres personnes morales
30.04.2027	Toutes les personnes morales dont la date de bouclement ne coïncide pas avec la fin de l'année civile.
31.08.2027	Sociétés de capitaux et sociétés coopératives (hormis les sociétés concernées par les autres délais spéciaux)
31.10.2027	Sociétés holdings, multinationales ainsi que les personnes morales ayant le siège dans un autre canton

Les déclarations doivent être dûment complétées et les états financiers doivent être joints. Nous retournerons systématiquement – et considérerons dès lors que la déclaration n'a pas été reçue – toutes celles qui seraient envoyées de manière telle qu'elles ne peuvent pas être utilisées (comptes pas joints, formulaires incomplets et inutilisables).

Toutes les sociétés contribuables dans le canton doivent retourner la déclaration d'impôt. Un formulaire de déclaration d'impôt est disponible ici.

Pour les sociétés **ayant leur domicile dans un autre canton, les procédures harmonisées s'appliquent** (copie de la déclaration et des annexes adressées au canton de domicile).

Lors de l'année de fondation, les sociétés ont la possibilité de ne pas boucler les comptes et de **reporter le bouclement à l'année suivante**. Elles doivent impérativement informer le SCC, par e-mail (sccpm29@fr.ch) ou par courrier, en indiquant la date de bouclement des comptes.

Demandes de délai

Les prolongations de délai sont gratuites et doivent nous **parvenir avant l'échéance du délai,** par e-mail (sccpm29@fr.ch) ou par courrier, en indiquant impérativement le numéro de contribuable, la raison sociale, la justification et le délai sollicité.

Un formulaire est également disponible sur le site internet : cliquer ici.